



20210326-20

**Délibération du Conseil d'administration de l'établissement public
Paris Musées**

Séance du 26 mars 2021

Objet : Convention d'occupation du domaine public en vue de l'exploitation d'un café éphémère au Musée Cognacq-Jay

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1311-5 ;

Vu les dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 2122-1-1 et L. 2122-1-4 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris SG 153 / DAC 506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées.

Délibère :

Article 1 : La Présidente du Conseil d'administration de Paris Musées est autorisée à signer la convention d'occupation du domaine public, dont le texte est annexé à la présente délibération, liant l'établissement public Paris Musées à la société Le Café Suédois, relative à l'exploitation d'un café éphémère au sein du Musée Cognacq-Jay.

Par déléigation, la Directrice générale par intérim

Sonia Bayada